

Chers concitoyens,

Nous tenons à vous informer d'une expérimentation initiée par le gouvernement pour faire face à d'éventuelles tensions sur le réseau électrique cet hiver. Cette mesure concerne environ 200 000 foyers équipés du compteur Linky déployé par Enedis, EDF, Engie etc qui pourraient voir une limitation de leur consommation d'électricité.

Ce qu'il faut retenir :

Limitation de puissance : La consommation pourrait être limitée à 3 kVA, le palier de puissance le plus faible actuellement disponible.

Durée de la limitation : Cette réduction de puissance pourrait durer jusqu'à 4 heures lors d'un jour ouvré entre 6h30 et 13h30 ou entre 17h30 et 20h30.

Activation du dispositif : Il est crucial de noter que cette démarche ne serait activée qu'en dernier recours, uniquement en cas de nécessité.

Indemnisation et recours : L'expérimentation ne prévoit aucune indemnisation pour les foyers concernés et aucun recours possible pour l'éviter.

Bien que cette expérimentation puisse susciter des préoccupations, le gouvernement se veut rassurant sur les capacités du réseau à passer l'hiver sans incidents majeurs.

Pour plus d'informations, notamment sur le calendrier et les implications de cette expérimentation, vous pouvez consulter le site :

[https://demarchesadministratives.fr/actualites/compteur-linky-pourquoi-votre-consommation-pourrait-etre-limitee-cet-hiver?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=mailing&utm\\_campaign=actualites](https://demarchesadministratives.fr/actualites/compteur-linky-pourquoi-votre-consommation-pourrait-etre-limitee-cet-hiver?utm_source=newsletter&utm_medium=mailing&utm_campaign=actualites)

Nous vous remercions pour votre engagement continu envers votre commune et pour votre soutien à cette communication essentielle.

Cordialement,

Emma Martin